

Commission des finances et des affaires générales

00000 - Administration générale

Proposition de modification du bénéficiaire d'une transaction foncière à GEISPOLSHEIM

Rapport n° CP/2018/331

Service gestionnaire:

M450 - Service Opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de la modification du bénéficiaire d'une transaction par laquelle le Département du Bas-Rhin cède trois parcelles à GEISPOLSHEIM.

La Commission Permanente du Conseil Départemental, lors de sa réunion du 28 mai 2018 (délibération n°CP/2018/177), a décidé de la cession, au profit de la société HE INVEST, de trois parcelles à Geispolsheim le long de la route desservant la zone commerciale. Cet acquéreur souhaite reconstruire un local à usage commercial après démolition du bâtiment existant sur une parcelle limitrophe qu'il acquiert également auprès d'une tierce personne.

Le bénéficiaire de cette vente, HE INVEST, souhaite que cette transaction puisse être réalisée au profit d'une autre personne morale, la société ME INVEST. Il est donc proposé de décider de modifier la délibération n° CP/2018/177 du 28 mai 2018 en intégrant une clause de substitution.

A noter que le bénéficiaire originaire resterait tenu solidairement avec le bénéficiaire substitué au paiement du prix, des frais et à l'exécution des conditions et charges qui restent inchangés.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé à la Commission Permanente :

- de décider de modifier la délibération n°177 du 28 mai 2018 concernant le bénéficiaire de la transaction ;
- de décider de la cession des parcelles concernées au profit de la société HE INVEST ou tout substitut et notamment la société ME INVEST ;
- de ne pas modifier les autres points de la délibération n°177 du 28 mai 2018.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de modifier la délibération n° 177 du 28 mai 2018 concernant le bénéficiaire d'une transaction par laquelle le Département du Bas-Rhin cède trois parcelles situées à Geispolsheim ;
- approuve la possibilité de prévoir une substitution d'acquéreur ;
- approuve la cession des parcelles concernées au profit de la société HE INVEST ou toute personne morale qui s'y substituerait et notamment la société ME INVEST

ayant son siège social à STRASBOURG, aux mêmes conditions que celles ayant fait l'objet de la délibération n° 177 du 28 mai 2018, HE INVEST demeurant garant de son substitué ;

- autorise son président à signer le compromis de vente, l'acte notarié et tout acte subséquent.

Strasbourg, le 21/09/18

Le Président,

Frédéric BIERRY